Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 035-213500036-20260216-2026_25-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 février à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Aurore Gely-Pernot, Maire.
Etaient présents : Aurore Gely-Pernot, Jean-Claude Pannetier, Irène Cloteau, Catherine Gautier, Maxime Poiteaux, Julien Lemarié, Laurent Juin, Pierre Lehérissé, Christophe Juin, Frédéric Menant, Mathieu Vergnaux.
Absents Excusés : Cécile Perrot.
Absents : Denis Tunier, Mathias Canto.

Nombre de Conseillers	En exercice 14	Présents 11	Votants 11
Date de convocation	09 février 2026		
Date d'Affichage	10 février 2026		
Secrétaire de Séance	Irène Cloteau		

Délibération n° **2026-25**
Nature de l'Acte **7.1 Décisions Budgétaires**

DEPART LOCATAIRE
REMBOURSEMENT CAUTION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

CONSIDERANT le départ, au 15 mars 2026, du locataire du logement communal situé 3 Bis rue de la Vallée,

CONSIDERANT la caution à rembourser d'un montant de 455.21 E

DECIDE, à l'unanimité, d'inscrire au Budget Primitif 2026, les crédits nécessaires :
Section Investissement - Opération non Affectée
Article 165 + 456 E.

Fait à Andouillé Neuville, le 17 février 2026
Pour extrait conforme au registre,
Mme le Maire, Aurore GELY-PERNOT.